

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Portant délégation de fonction et de signature
A un conseiller municipal

Le Maire de ST PIERRE LA NOUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-18,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une
délégation de fonction du maire au bénéfice de Mme Sandrine GUIBERT,

ARRÊTE

Article 1 : En application de l'article L2122-18 du CGCT, Mme Sandrine GUIBERT, conseillère
municipale, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
- Périscolaire – organisation des activités

Article 2 : Délégation permanente est donnée à Mme Sandrine GUIBERT, à l'effet de signer tous les
documents relatifs à sa délégation mentionnés à l'article 1.
La limitation des engagements financier est de 2 000 euros par commande.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du 2^{ème} adjoint, Mme Sandrine GUIBERT est
déléguée pour les fonctions suivantes :

- Restauration scolaire – gestion des cantines

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine GUIBERT, le deuxième adjoint est
délégué pour les fonctions suivantes :

- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
- Périscolaire – relation avec les acteurs locaux

Article 5 : Dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, le présent arrêté peut
faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le maire, d'un recours hiérarchique auprès du Préfet
de la Charente-Maritime ou d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de
Poitiers – Hôtel Gilbert – 15, rue de Blossac – CS 80 541 – 86 020 Poitiers Cedex – ou par l'application
« Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-préfet de Rochefort, notifié à
l'intéressé et affiché en mairie.

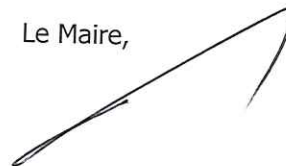
Copie sera adressée au comptable assignataire.

Apposition de la signature
du bénéficiaire de la délégation



Fait à Saint-Pierre-La-Noue,
le 1^{er} décembre 2022.

Le Maire,




Denis DUBOURGNOUX

TELETRANSNIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091 – 2022 12 01 – 2022 – 96 – A1
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 01 / 12 / 2022

